

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 OCTOBRE 2009**

APPEL : 31 membres sont présents. 5 élus : Rachel DEROUAULT, Julien CHANTEAU, Marie-Josée AUDIER, Alexandre ROBIN, Kaméla SAOULI et Roland SEGUI ont **donné pouvoir** respectivement à Gaétane PINIER, Nicole BINEAU, Joëlle MAS, Pascal FRAUDIN, Yolande GAFFIE et Marc HONORE ; Anne-Sophie KROLIKIEWICZ est excusée ; Elisabeth PESNEL est absente

Joëlle MAS est élue à l'unanimité Secrétaire de Séance

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES SEANCES DU 24 JUIN 2009 ET 9 JUILLET 2009

Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** le procès verbal de la séance du 24 juin 2009 et du 9 juillet 2009

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU C.G.C.T.

Le Maire rend compte des **24 décisions** qu'il a prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs accordée par le Conseil Municipal en application de l'article L.2122-22 du C.G.C.T. :

Signature d'une convention avec la société Seldon Finance pour une action de formation ayant pour thème « Windette V5 » d'un montant de 1 300 € HT

Signature des contrats de réservation d'hébergement et de restauration pour 2009 avec le Syndicat Mixte d'Etudes d'Aménagement et de gestion, Base de loisirs de Cergy- Pontoise

Signature d'un contrat de mise à disposition d'un gîte avec la Fédération Départementale des Foyers Ruraux du Val d'Oise et Gîte d'Etape de Nucourt d'un montant de 10 € TTC par nuit/personne

Signature d'une convention avec l'association Compagnie Clair de Lune pour une représentation du spectacle « L'arbre de Nouky » le 11.12.09 à la crèche « Louis Pasteur » d'un montant de 430€

Signature d'une convention avec l'association Compagnie Clair de Lune pour deux représentations du spectacle « La nuit c'est chouette ! » le 22.06.09 au RAM d'un montant de 610€

Signature d'une convention avec la Protection Civile pour la mise en place d'une structure préventive de secours lors des Foulées Achéroises d'un montant de 180 € TTC

Signature d'un contrat avec la société Hallucine pour une projection le 15.07.09 de 1 554,80€ TTC

Signature d'une convention avec l'association Murozik pour un concert du groupe « Ouled Nachat » le 24.07.09.dans le cadre d'Achères Plage pour un montant de 1 000€ TTC

Signature d'une convention d'accueil chantier avec l'association Le Viel Audon pour un séjour chantier jeunes du 07.07.09 et 16.07.09 d'un montant de 360 € TTC

Signature d'une convention avec la société SFAPA pour la mise à disposition d'un petit train avec chauffeur du 11.07.09 au 16.08.09 d'un montant de 23 030,65€ et pour la Fête des Berges de 1 400,85 €

Signature d'un contrat avec la société Veritas pour la vérification technique de la solidité des pontons flottants de la base nautique « Achères Plage » d'un montant de 1 150€ HT

Signature d'une convention avec l'association « Théâtre du Chaos » pour une formation concernant le rapport à l'emploi et de la communication, pour les demandeurs d'emploi d'un montant de 5 68€ TTC

Signature d'une convention avec l'organisme ARFOS pour une action de formation ayant pour thème « maîtriser la correspondance protocolaire » les 13 & 14 octobre 2009 d'un montant de 1 050€ TTC

Modification de la régie centrale pour compléter les modes d'encaissement au moyen des chèques Emploi Service Universels « CESU »

Signature d'une convention avec l'organisme Territorial - les formations d'experts pour une action de formation ayant pour thème « scolaire et péri scolaire» le 15.09.09 d'un montant de 495€ TTC

Signature d'une convention et d'un avenant avec la société Achères Distribution pour l'occupation de terrains dans le cadre de l'opération « Achères Plage »

Signature d'un contrat avec la Poste pour l'achat de fichiers des nouveaux arrivants d'Achères concernant la manifestation « visite de la ville » du 03.10.09, d'un montant de 119,61€ TTC

Signature d'une convention avec l'association SARL Magic Animation pour animer une soirée avec DJ les 13 et 14 août 2009 dans le cadre de l'opération « Achères Plages » d'un montant de 1750€ TTC

Signature d'une convention avec l'association NM PLUS pour un concert du groupe NM+ qui sera donnée le 17.07.09 dans le cadre d'« Achères Plage » d'un montant de 1 200€ TTC

Signature d'une convention avec l'association l'Assos' Pikante MDCA pour un concert du group « Ismaël Wonder » le 27.08.09 dans le cadre d'« Achères Plage » pour un montant de 1 000€ TTC

Affaire Pizza Paolino : appel du jugement du Tribunal Administratif de Versailles du 05.05.09 ayant rejeté la demande de décharge en paiement de la redevance pour non réalisation de places de parking

Décision d'ester en justice et de désigner avocat pour défendre les intérêts de la ville dans une affaire d'outrage à ASVP

Signature d'une convention avec le Gîte d'Etape la Tapia pour la structure Jeunesse « Le Bateau Vivre » pour l'organisation d'un séjour à Chamonix du 19 au 26 décembre 2009 d'un coût de 2 516 €

LISTE DES MARCHES PUBLICS PASSES EN PROCEDURE ADAPTEE

Le Maire informe le Conseil Municipal des marchés à procédure adaptée signés :

<i>Affaire / Dos Lot</i>	<i>Objet de l'affaire / Désignation du lot</i>	<i>Entreprise Titulaire</i>	<i>Montant Notifié HT</i>
09-021	Location, livraison, installation, maintenance d'une base nautique temporaire	BOAZ CONCEPT 59491 - VILLENEUVE D'ASQ	105 436,00
09-028	Location d'une balayeuse	FISPAR 95870 - BEZONS	4 850,00
09-008/1	Prestation de surveillance des manifestations et sécurisation des bâtiments et espaces communaux Lot 1 : Evénements intérieurs	EXPERTS SERVICES 92100 - BOULOGNE	Compris entre un minimum de 0,00 et un maximum de 15 000,00
09-008/1	Prestation de surveillance des manifestations et sécurisation des bâtiments et espaces communaux Lot 2 : Evénements extérieurs	EXPERTS SERVICES 92100 - BOULOGNE	Compris entre un minimum de 0,00 et un maximum de 20 000,00
09-008/1	Prestation de surveillance des manifestations et sécurisation des bâtiments et espaces communaux Lot 3 : Base de loisirs temporaire	EXPERTS SERVICES 92100 - BOULOGNE	Compris entre un minimum de 0,00 et un maximum de 150 000,00
09-008/1	Prestation de surveillance des manifestations et sécurisation des bâtiments et espaces communaux Lot 4 : Interventions d'urgence	EXPERTS SERVICES 92100 - BOULOGNE	Compris entre un minimum de 0,00 et un maximum de 15 000,00
07-022	2ème période de reconduction du contrat d'entretien des sirènes	DEMAY 95230 - SOISY SOUS MONTMORENCY	306,96
07-024	2ème période de reconduction du contrat de maintenance climatisation et traitement de l'air	KFM 78260 - ACHERES	1 123,76
08-017/1	1ère période de reconduction du marché acquisition et livraison de livres, jeux, jouets didactiques et de fournitures scolaires et périscolaires Lot 2 : Fournitures scolaires pour élémentaires	CUFAY 80100 - ABBEVILLE	Compris entre un minimum de 11 500,00 et un maximum de 44 000,00
08-017/1	1ère période de reconduction du marché acquisition et livraison de livres, jeux, jouets didactiques et de fournitures scolaires et périscolaires Lot 3 : Livres, jeux et jouets didactiques	CUFAY 80100 - ABBEVILLE	Compris entre un minimum de 6 500,00 et un maximum de 26 000,00
08-019	1ère période de reconduction du contrat d'entretien et de maintenance de matériel électronique d'information	LUMIPLAN 44815 - SAINT HERBLAIN	3 800,00
08-017/1	1ère période de reconduction du marché acquisition et livraison de livres, jeux, jouets didactiques et de fournitures scolaires et périscolaires Lot 1 : Fournitures scolaires ou périscolaires pour maternelles	NLU 89470 - MONETEAU	Compris entre un minimum de 10 000,00 et un maximum de 32 500,00
09-025	Entretien des bornes fontaines et robinets du cimetière	SEFO 78570 - ANDRESY	1 630,00
09-030/1	La rénovation des locaux d'un centre de formation Lot 1 : Traitement des sols	GED RENOVATION 78712 _ MANTES LA JOLIE CEDEX	12 400,00
09-030/1	La rénovation des locaux d'un centre de formation Lot 2 : Miroiterie	MIROITERIE BOVINELLI 78260 - ACHERES	3 304,00

<i>Affaire / Dos / Lot</i>	<i>Objet de l'affaire / Désignation du lot</i>	<i>Entreprise Titulaire</i>	<i>Montant Notifié HT</i>
09-030/1	La rénovation des locaux d'un centre de formation Lot 3 : Eclairage de sécurité	GED EMV 95420 - MAGNY EN VEXIN	1 806,31
09-030/1	La rénovation des locaux d'un centre de formation Lot 4 : Câblage informatique	GED EMV 95420 - MAGNY EN VEXIN	17 942,45 Avt 4 730.96
07-020	2ème période de reconduction du marché de dératisation et désinsectisation des bâtiments communaux, dératisation du réseau d'assainissement	ECOLAB PEST IDF AIDAMORT 95870 - BEZONS	Compris entre un minimum de 5 000,00 et un maximum de 19 000,00
07-013	2ème période de reconduction du marché acquisition, livraison et montage de mobilier de bureau pour les services administratifs de la ville d'Achères	QUERCY 93230 - ROMAINVILLE	Compris entre un minimum de 6 000,00 et un maximum de 50 000,00
09-032	Mise à disposition de fréquences radiotéléphoniques	DESMAREZ 60170 - CARLEPONT	1 416,00
09-026/1	Acquisition, livraison de papier en-tête et enveloppes avec logo, de papier repro et d'enveloppes sans logo Lot 2 : Papier reprographique	ANTALIS 91250 - TIGERY	Compris entre un minimum de 5 000,00 et un maximum de 29 000,00
09-024	Contrat de prestation de service pour l'entretien des bouches et poteaux d'incendie de la ville d'Achères	SEFO 78570 - ANDRESY	17 780,00
06-039/1	1ère période de reconduction du marché location et maintenance de photocopieurs Lot 1 : Location et maintenance de photocopieurs pour les écoles	TOSHIBA 92804 - PUTEAUX CEDEX	12 678,00
07-028/1	2ème période de reconduction du marché d'achat de produits phytosanitaires et semences pour l'entretien des terrains de sport et des espaces verts communaux Lot 1 : Engrais	JOUFFRAY DRILLAUD ESPACES VERTS TECNIVERT 86170 - CISSE	Compris entre un minimum de 4 200,00 et un maximum de 16 800,00
07-028/1	2ème période de reconduction du marché d'achat de produits phytosanitaires et semences pour l'entretien des terrains de sport et des espaces verts communaux Lot 2 : Produits phytosanitaires	JOUFFRAY DRILLAUD ESPACES VERTS TECNIVERT 86170 - CISSE	Compris entre un minimum de 4 000,00 et un maximum de 16 000,00
07-028/1	2ème période de reconduction du marché d'achat de produits phytosanitaires et semences pour l'entretien des terrains de sport et des espaces verts communaux Lot 3 : Semences	JOUFFRAY DRILLAUD ESPACES VERTS TECNIVERT 86170 - CISSE	Compris entre un minimum de 3 800,00 et un maximum de 15 200,00
07-028/1	2ème période de reconduction du marché d'achat de produits phytosanitaires et semences pour l'entretien des terrains de sport et des espaces verts communaux Lot 4 : Produits divers	JOUFFRAY DRILLAUD ESPACES VERTS TECNIVERT 86170 - CISSE	Compris entre un minimum de 3 000,00 et un maximum de 12 000,00
09-027/1	Acquisition, livraison de fournitures et petit équipement de bureau et consommables informatique Lot 1 : Petites fournitures et équipement de bureau	OFFICE DEPOT 60451 - SENLIS	Compris entre un minimum de 6 000,00 et un maximum de 25 000,00
07-012	2ème période de reconduction du marché acquisition livraison et montage de mobilier scolaire pour diverses structures de la ville d'Achères	NEL MOBILIER 78200 - MANTES LA JOLIE	Compris entre un minimum de 15 000,00 et un maximum de 67 000,00

FINANCES

01. GARANTIE D'EMPRUNT POUR LE FOYER POUR TOUS AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATIONS POUR LA RESTRUCTURATION EN RESIDENCE SOCIALE DE 65 STUDIOS ET EN 44 LOGEMENTS FAMILIAUX AU 25 RUE DU 8 MAI 1945

RAPPORTEUR : PASCAL FRAUDIN

Le Conseil Municipal à l'unanimité accorde sa garantie à hauteur de 100% aux conditions définies ci-après, de deux emprunts avec préfinancement d'un montant total de **3 775 616€** que le Foyer pour Tous se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, aux conditions ci-dessous. Ces prêts sont destinés à financer d'une part la résidence sociale de 65 studios **916 467€** et d'autre part, les 44 logements familiaux **2 859 149€** situés 25 rue du 8 mai 1945, à Achères. Les caractéristiques de chacun des deux prêts PEX consentis par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

Caractéristiques des prêts	PEX	PEX
Montant du prêt	916 467 €	2 859 149 €
Echéances	Annuelles	Annuelles
Durée de la période d'amortissement	40 ans	40 ans
Différé d'amortissement	24 mois	24 mois
Taux d'Intérêt actuariel annuel	2.35 %	2.35%
Taux annuel de progressivité	0.0%	0.0%
Commission d'intervention	780 €	1 170 €

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs. En conséquence, les taux du Livret A et de commissionnement des réseaux collecteurs effectivement appliqués seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt garanti par la présente délibération

Il dit à l'unanimité que la garantie communale est accordée pour les durées ci-dessus soit 24 mois de préfinancement maximum, suivi d'une période d'amortissement de 40 ans, à hauteur de **916 467€**, majorés des intérêts courus pendant la période de préfinancement et capitalisés au terme de cette période, et suivi d'une période d'amortissement de 40 ans, à hauteur de **2 859 149€**, majorés des intérêts courus pendant la période de préfinancement et capitalisés au terme de cette période, étant toutefois précisé que si la durée de préfinancement retenue est inférieure à 12 mois, les intérêts courus pendant cette période seront exigibles à son terme

Il s'engage à l'unanimité au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification de la caisse des Dépôts et Consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement

Il s'engage à l'unanimité pendant toute la durée du prêt à libérer en cas de besoin des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt et autorise Monsieur le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur et à signer la convention de garantie communale pour la réservation de logements dont la répartition est de 9 logements familiaux et de 13 logements pour la résidence sociale

02. GARANTIE D'EMPRUNT POUR LE FOYER POUR TOUS AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOITS & CONSIGNATIONS DANS LE CADRE DE LA RESERVATION DE 40 LOGEMENTS EN VEFA DONT 20 PLUS ET 20 PLAI AU 75-77 RUE DE POISSY

RAPPORTEUR : PASCAL FRAUDIN

Le Conseil Municipal accorde à l'unanimité sa garantie à hauteur de 100% aux conditions définies ci-après, de quatre emprunts avec préfinancement d'un montant total de **4 247 006€** que Le Foyer pour Tous se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, aux conditions ci-dessous. Ces prêts sont destinés à financer d'une part le prêt PLUS (**550 000€** et **1 938 707€**) et d'autre part, le prêt PLAI (**550 000€** et **1 208 299€**) pour le contrat de réservation de 40 logements collectifs en VEFA situés 75-77 rue de Poissy, à Achères. Les caractéristiques de chacun des deux prêts PLUS et PLAI consentis par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

Caractéristiques des prêts	PLUS Foncier	PLUS	PLAI Foncier	PLAI
Montant du prêt	550 000€	1 938 707€	550 000€	1 208 299€
Durée du préfinancement	14 mois	14 mois	14 mois	14 mois
Echéances	Annuelles	Annuelles	Annuelles	Annuelles
Durée de la période d'amortissement	50 ans	40 ans	50 ans	40 ans
Taux d'Intérêt actuariel annuel	1.85%	1.85%	1.05%	1.05%
Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%.				

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs. Les taux appliqués seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt garanti par la présente délibération

Il dit à l'unanimité que la garantie communale est accordée pour les durées ci-dessus, soit 24 mois de préfinancement maximum, suivi d'une période d'amortissement de 50 ans, à hauteur de 1 100 000€, majorés des intérêts courus pendant la période de préfinancement et capitalisés au terme de cette période, et suivi d'une période d'amortissement de 40 ans, à hauteur de 3 147 006€, majorés des intérêts courus pendant la période de préfinancement et capitalisés au terme de cette période, en précisant toutefois que si la durée de préfinancement retenue est inférieure à 12 mois, les intérêts courus pendant cette période seront exigibles à son terme

Il s'engage à l'unanimité au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification de la caisse des Dépôts et Consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement

Il s'engage à l'unanimité également pendant toute la durée du prêt à libérer en cas de besoin des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt et autorise Monsieur le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur et à signer la convention de garantie communale en contrepartie de laquelle le Foyer Pour Tous s'engage à réserver 8 logements dont la répartition est de 4 logements PLAI et de 4 logements PLUS

03. DECISION MODIFICATIVE N° 03 (DM 03) EN SECTION D'INVESTISSEMENT- BUDGET PRINCIPAL

RAPPORTEUR : PASCAL FRAUDIN

Le Conseil Municipal adopte par 26 voix pour et 5 abstentions la décision modificative du budget principal n° 03 ainsi qu'il suit :

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°03 (DM3) - BUDGET PRINCIPAL -

Nature	Fonction	N°OP Interne	O/R	Libellé	Dépenses	Recettes
SECTION D'INVESTISSEMENT						
205	812	2002038	R	DECHETTERIE Construction	2 907,48	
21578	812		R	Autre mat.outil.de voirie	-2 907,48	
205	82414		R	Concessions & droits simil, br	5 361,00	
2188	82414		R	Autres immo.corp. Autres	-5 361,00	
21312	2121	2009005	R	TRX GR REPARATION PORTES&FENETRES PL/HW	160 000,00	
231312	2121	2009005	R	TRX GR REPARATION PORTES&FENETRES PL/HW	-160 000,00	
Total décision modificative N°03					0,00	0,00
Rappel du BP 2009					10 914 492,11	10 914 492,11
DM01 Cons. MI du 31/03/2009					1 460 000,00	1 460 000,00
DM02 Cons. MI du 18/05/2009					0,00	0,00
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT					12 374 492,11	12 374 492,11
SECTION DE FONCTIONNEMENT						
Total décision modificative N°03					0,00	0,00
Rappel du BP 2009					28 205 804,89	28 205 804,89
DM01 Cons. MI du 31/03/2009					0,00	0,00
DM02 Cons. MI du 18/05/2009					41 800,00	41 800,00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT					28 247 604,89	28 247 604,89
TOTAL DU BUDGET PRINCIPAL					40 622 097,00	40 622 097,00

04. DECISION MODIFICATIVE N° 04 (DM 04) DE SECTION A SECTION - BUDGET PRINCIPAL

RAPPORTEUR : PASCAL FRAUDIN

Le Conseil Municipal adopte par 26 voix pour et 5 abstentions la décision modificative du budget principal n° 04 ainsi qu'il suit :

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°04 (DM4) - BUDGET PRINCIPAL -

Nature	Fonction	N°OP Interne	O/R	Libellé	Dépenses	Recettes
SECTION D'INVESTISSEMENT						
021	01		O	*virt de la sect fonctioint		6 387,44
213184	641		R	Bât. Enfance/Jeunesse	1 466,50	
2158	2511		R	Autres	275,11	
2184	402	2009008	R	HR Plage 2009	2 606,00	

2184	4225		R	Autres immo.corp.mobilier	199,70	
2188	402	2009008	R	HR Plage 2009	1 804,45	
2188	4225		R	Autres immo.corp. Autres	35,68	
Total décision modificative N°04					6 387,44	6 387,44
Rappel du BP 2009					10 914 492,11	10 914 492,11
DM01 Cons. MI du 31/03/2009					1 460 000,00	1 460 000,00
DM02 Cons. MI du 18/05/2009					0,00	0,00
DM03 Cons. MI du 07/10/2009					0,00	0,00
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT					12 380 879,55	12 380 879,55
SECTION DE FONCTIONNEMENT						
023	01		O	Viremt à la section d'Investis	6 387,44	
606810	2511		R	Petits matériels & outillages	-275,11	
60682	402	2009008	R	HR Plage 2009	-4 410,45	
61522	0201		R	Entret.répar.bâtiments	-1 466,50	
62888	4225	2001004	R	Autres prestation de sce CYBER BASE	-235,38	
Total décision modificative N°04					0,00	0,00
Rappel du BP 2009					28 205 804,89	28 205 804,89
DM01 Cons. MI du 31/03/2009					0,00	0,00
DM02 Cons. MI du 18/05/2009					41 800,00	41 800,00
DM03 Cons. MI du 07/10/2009					0,00	0,00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT					28 247 604,89	28 247 604,89
TOTAL DU BUDGET PRINCIPAL					40 628 484,44	40 628 484,44

05. DECISION MODIFICATIVE N° 05 (DM 05) - BUDGET PRINCIPAL - SECTION D'INVESTISSEMENT

RAPPORTEUR : PASCAL FRAUDIN

Le Conseil Municipal adopte par 26 voix pour et 5 abstentions la décision modificative du budget principal n° 05 ainsi qu'il suit :

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°05 (DM5) - BUDGET PRINCIPAL -

Nature	Fonction	N°OP Interne	O/R	Libellé	Dépenses	Recettes
SECTION D'INVESTISSEMENT						
020	01		R	*Provision pour Dépenses Imprévues	198 277,89	
024	20	2009036	R	CESSION IMMEUBLE INST.H WALLON		195 000,00
024	71	2007033	R	VENTE LOG LA POSTE		-250 000,00
10222	01		R	F.C.T.V.A 2008		541 466,00
1322	3112	115	R	Subv Région Equipement Salle Musique		-1 068,74
1322	314	121	R	Subv Région Cinémas		-6 239,59
1323	3112	115	R	Subv Cons GI Equipement Salle Musique		-55 500,18
1323	1323	121	R	Subv Cons GI Cinémas		-13 795,99
1328	3112	115	R	Subv CNV Equipement Salle Musique		23 500,00
1328	314	121	R	Subv CNC Cinémas		10 167,23
1328	71	2009034	R	Particip Diocèse trx PRESBYTERE		60 000,00
1328	814	2009046	R	Particip à extension réseau électrique 43 r Deschamps		15 008,00
205	321		R	Concessions & droits simil, brevet Bibliothèque	6 280,00	
205	524	2009042	R	Polygone de formation	2 500,00	
21311	0201		R	Trx conformité chaudière Hôtel de ville	23 330,00	
21312	211		R	Complt trx toilettes Matern HW	4 160,00	
213187	412		R	Acq armoire phyto ateliers EV Sportifs	4 760,00	
2138	524	2009042	R	Trx Polygone de formation	52 600,00	
2138	71	2009034	R	Complt trx PRESBYTERE	86 000,00	
21534	814	2009046	R	Trx extension réseau électrique 43 r Deschamps	15 008,00	
2161	021		R	Oeuvre et objets d'art	900,00	
2183	020143		R	Autres immo.mat.bureau et info	17 500,00	
2183	321		R	Autres immo.mat.bureau et info	2 520,00	
2183	524	2009042	R	Matériel informatique Polygone de formation	25 000,00	
2184	020130		R	Autres immo.corp.mobilier	4 460,00	
2188	0201		R	Autres immo.corp. Autres	10 800,00	
2188	020143		R	Autres immo.corp. Autres	3 000,00	

2188	020180		R	Autres immo.corp. Autres	1 910,00	
2188	411	2007006	R	Acq vestiaires Salle sportive polyvalente G Bourgoin	11 980,84	
2188	412		R	Autres immo.corp. Autres	3 890,00	
2188	4224		R	Autres immo.corp. Autres	1 300,00	
2188	524	2009042	R	Acq mobilier Polygone de formation	9 200,00	
2188	823	2009008	R	Acq mobilier HR Plage 2009	15 140,00	
2313184	644	2006016	R	Complt/honoraires Mandat Multi Accueil Lucie AUBRAC	18 020,00	
				Total décision modificative N°05	518 536,73	518 536,73
				Rappel du BP 2009	10 914	10 914 492,11
					492,11	
				DM01 Cons. MI du 31/03/2009	1 460 000,00	1 460 000,00
				DM02 Cons. MI du 18/05/2009	0,00	0,00
				DM03 Cons. MI du 07/10/2009	0,00	0,00
				DM04 Cons. MI du 07/10/2009	6 387,44	6 387,44
				TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	12 899 416,28	12 899 416,28
SECTION DE FONCTIONNEMENT						
				Total décision modificative N°05	0,00	0,00
				Rappel du BP 2009	28 205	28 205 804,89
					804,89	
				DM01 Cons. MI du 31/03/2009	0,00	0,00
				DM02 Cons. MI du 18/05/2009	41 800,00	41 800,00
				DM03 Cons. MI du 07/10/2009	0,00	0,00
				DM04 Cons. MI du 07/10/2009	0,00	0,00
					28 247	
				TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	604,89	28 247 604,89
					41 147	
TOTAL DU BUDGET PRINCIPAL					021,17	41 147 021,17

06. DECISION MODIFICATIVE N° 06 (DM 06) - BUDGET PRINCIPAL - SECTION DE FONCTIONNEMENT

RAPPORTEUR : PASCAL FRAUDIN

Le Conseil Municipal adopte par 26 voix pour et 5 abstentions la décision modificative du budget principal n° 06 ainsi qu'il suit :

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°06 (DM06) - BUDGET PRINCIPAL -

Nature	Fonction	N°OP Interne	O/R	Libellé	Dépenses	Recettes
SECTION D'INVESTISSEMENT						
				Total décision modificative N°06	0,00	0,00
				Rappel du BP 2009	10 914	10 914
					492,11	492,11
				DM01 Cons. MI du 31/03/2009	1 460 000,00	1 460 000,00
				DM02 Cons. MI du 18/05/2009	0,00	0,00
				DM03 Cons. MI du 07/10/2009	0,00	0,00
				DM04 Cons. MI du 07/10/2009	6 387,44	6 387,44
				DM05 Cons. MI du 07/10/2009	518 536,73	518 536,73
				TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	12 899 416,28	12 899 416,28
SECTION DE FONCTIONNEMENT						
022	01		R	Provision pour Dépenses imprévues	31 563,41	
606811	402	2009021	R	NUIT BLANCHE/PENTECOTE	-800,00	
6135	024	20020	R	FETE DE L'AMITIE	970,00	
61522	211		R	Entret.répar.bâtiments	18 244,13	
6188	401	2009008	R	Dépasst suite agrandisst surveillance UCPA...HR Plage 09	40 000,00	
6232	024	20022	R	Feu d'artifice FETE 14 JUILLET	8 800,00	
62888	020143		R	Autres Dép Div sces extérieurs	1 500,00	
62888	2121		R	Autres Dép Div sces extérieurs Cahier de texte	23 734,02	
62888	321		R	Autres Dép Div sces extérieurs	4 190,00	
62888	402	2009021	R	NUIT BLANCHE/PENTECOTE	-6 300,00	
654	01		R	Pertes créances irrécouvrables 2004/2006	57 381,00	
6574	401		R	Subv fonct aux Assoc & autre	-5 000,00	
6745	221		R	Subv Except au Collège JL	3 045,00	
6745	401		R	Subv Except I GA	10 000,00	

6745	524		R	Subv Except au CCAS	195 000,00	
7311	01		R	Contributions directes		-159 096,00
74718124	401	2009008	R	Subv Etat Pol Ville HR Plage 2009		20 000,00
74718180	0224		R	Autre particip. Etat/délivrance pièces identité 05à08		11 901,00
74721	402	2009008	R	Subv Région HR Plage 2009		12 830,00
7473818	900		R	Département particip. "prime accès à l'emploi"		1 220,00
747800	6420	2008068	R	Particip CAF solde 2008 ACCUEIL CRECHE FAMILIALE		64 477,87
748320	01		R	Complt Attrib Fds Dapartl TP		432 890,04
748321	01		R	Réduction/Répart Interdépble/Fds Dépar		-1 895,35
Total décision modificative N°06					382 327,56	382 327,56
Rappel du BP 2009					804,89	804,89
DM01 Cons. MI du 31/03/2009					0,00	0,00
DM02 Cons. MI du 18/05/2009					41 800,00	41 800,00
DM03 Cons. MI du 07/10/2009					0,00	0,00
DM04 Cons. MI du 07/10/2009					0,00	0,00
DM05 Cons. MI du 07/10/2009					0,00	0,00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT					28 629	28 629
					932,45	932,45
TOTAL DU BUDGET PRINCIPAL					41 529	41 529
					348,73	348,73

07. DECISION MODIFICATIVE N° 07 (DM 07) - BUDGET PRINCIPAL - ECRITURES COMPTABLES « AMORTISSEMENTS

RAPPORTEUR : PASCAL FRAUDIN

Le Conseil Municipal adopte par 26 voix pour et 5 abstentions la décision modificative du budget principal n° 07 ainsi qu'il suit :

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°07 (DM07) - BUDGET PRINCIPAL -

Nature	Fonction	N°OP Interne	O/R	Libellé	Dépenses	Recettes
SECTION D'INVESTISSEMENT						
020	01		R	Provision pour Dépenses imprévues	72 267,98	
280442	0201	200025	O	Propr BUGUET/GAUGAIN 9&11 av de STALINGRAD		32 928,99
280442	82411	2008025	O	CESSIONS PARCELLES BL 96,97		3 739,04
280442	82411	2008026	O	CESSION 4R.MOUTONS BC 160		35 599,95
Total décision modificative N°07					72 267,98	72 267,98
Rappel du BP 2009					10 914	10 914
					492,11	492,11
DM01 Cons. MI du 31/03/2009					1 460 000,00	1 460 000,00
DM02 Cons. MI du 18/05/2009					0,00	0,00
DM03 Cons. MI du 07/10/2009					0,00	0,00
DM04 Cons. MI du 07/10/2009					6 387,44	6 387,44
DM05 Cons. MI du 07/10/2009					518 536,73	518 536,73
DM06 Cons. MI du 07/10/2009					0,00	0,00
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT					12 971	12 971
					684,26	684,26
SECTION DE FONCTIONNEMENT						
022	01		R	Provisions pour Dépenses imprévus	-38 363,41	
63512	0201		R	Taxes foncières	-33 904,57	
6811	01		O	Dot.amort.immo.incorp.et corp.	72 267,98	
Total décision modificative N°07					0,00	0,00
Rappel du BP 2009					28 205	28 205
					804,89	804,89
DM01 Cons. MI du 31/03/2009					0,00	0,00
DM02 Cons. MI du 18/05/2009					41 800,00	41 800,00
DM03 Cons. MI du 07/10/2009					0,00	0,00
DM04 Cons. MI du 07/10/2009					0,00	0,00
DM05 Cons. MI du 07/10/2009					0,00	0,00
DM06 Cons. MI du 07/10/2009					382 327,56	382 327,56
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT					28 629	28 629
					932,45	932,45
TOTAL DU BUDGET PRINCIPAL					41 601	41 601
					616,71	616,71

08. DECISION MODIFICATIVE N° 08 (DM 08) - BUDGET PRINCIPAL - FINANCEMENT CDOR

RAPPORTEUR : PASCAL FRAUDIN

Le Conseil Municipal adopte par 26 voix pour et 5 abstentions la décision modificative du budget principal n° 08 ainsi qu'il suit :

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°08 (DM08) - BUDGET PRINCIPAL -

Nature	Fonction	N°OP Interne	O/R	Libellé	Dépenses	Recettes
SECTION D'INVESTISSEMENT						
1323						
8242212007023			R	CDOR 2007/2009	-1 683 000,00	
1323						-1 683
8242212007023			R	CDOR 2007/2009		000,00
Total décision modificative N°08					-1 683 000,00	-1 683 000,00
Rappel du BP 2009					10 914 492,11	10 914 492,11
DM01 Cons. MI du 31/03/2009					1 460 000,00	1 460 000,00
DM02 Cons. MI du 18/05/2009					0,00	0,00
DM03 Cons. MI du 07/10/2009					0,00	0,00
DM04 Cons. MI du 07/10/2009					6 387,44	6 387,44
DM05 Cons. MI du 07/10/2009					518 536,73	518 536,73
DM06 Cons. MI du 07/10/2009					0,00	0,00
DM07 Cons. MI du 07/10/2009					72 267,98	72 267,98
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT					11 288 684,26	11 288 684,26
SECTION DE FONCTIONNEMENT						
678						
8242212007023			R	CDOR 2007/2009	1 683 000,00	
77888						1 683 000,00
8242212007023			R	CDOR 2007/2009		
Total décision modificative N°08					1 683 000,00	1 683 000,00
Rappel du BP 2009					28 205 804,89	28 205 804,89
DM01 Cons. MI du 31/03/2009					0,00	0,00
DM02 Cons. MI du 18/05/2009					41 800,00	41 800,00
DM03 Cons. MI du 07/10/2009					0,00	0,00
DM04 Cons. MI du 07/10/2009					0,00	0,00
DM05 Cons. MI du 07/10/2009					0,00	0,00
DM06 Cons. MI du 07/10/2009					382 327,56	382 327,56
DM07 Cons. MI du 07/10/2009					0,00	0,00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT					30 312 932,45	30 312 932,45
TOTAL DU BUDGET PRINCIPAL					41 601 616,71	41 601 616,71

09. DECISION MODIFICATIVE N° 01 (DM 01) AFFECTANT LE BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT

RAPPORTEUR : PASCAL FRAUDIN

Le Conseil Municipal adopte par 26 voix pour et 5 abstentions la décision modificative du budget annexe de l'eau & assainissement n° 01 ainsi qu'il suit :

BUDGET ANNEXE - SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

DECISION MODIFICATIVE N°01

Nature	Opération n° interne	O/R	Intitulé	Dépenses	Recettes
SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF					
INVESTISSEMENT					
2031	2009004	R	BASSIN DE DEPOLLUTION	200 000,00	

23151	2009004	R	BASSIN DE DEPOLLUTION	-200 000,00	
231515	2827003	O	Mise en séparatif des bassins	17 147,33	
2385	2827003	O	Mise en séparatif des bassins		17 147,33
Total de la décision modificative n° 01				17 147,33	17 147,33
<u>Rappel</u>					
BP 2009				2 481 752,58	752,58
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT				2 498 899,91	2 498 899,91
FUNCTIONNEMENT					
6152		R	Entretien & réparations sur biens immobiliers	-10 600,00	
6535		R	Formation	600,00	
673		R	Titres annulés (sur Ex.s ant.)	10 000,00	
Total de la décision modificative n° 01				0,00	0,00
<u>Rappel</u>					
BP 2009				1 343 627,97	1 343 627,97
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT				1 343 627,97	1 343 627,97
Total du budget Annexe - Service Eau et Assainissement				3 842 527,88	3 842 527,88

10. DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES DU FONDS D'AMENAGEMENT URBAIN (F.A.U.) AU TITRE DE LA 2^{ème} PART POUR LE FINANCEMENT DES PROGRAMMES DE LOGEMENTS SOCIAUX REALISES DANS LA ZAC CŒUR DE VILLE

RAPPORTEUR : PASCAL FRAUDIN

Le Conseil Municipal sollicite à l'unanimité la subvention du Fonds d'Aménagement Urbain (F.A.U) au titre de la 2^{ème} part, pour 2 opérations (le versement d'une surcharge foncière de 200 800 € dans le cadre du financement d'une opération de 18 logements locatifs sociaux ZAC Cœur de Ville îlot F 2^{ème} tranche d'une part et d'autre part, le versement d'une subvention d'équilibre correspondant à la réalisation de 68 logements locatifs sociaux par la SA HLM Coopération & Famille dans la ZAC Cœur de Ville) et autorise le dépôt du dossier de financement correspondant et l'accomplissement de toutes démarches utiles

11. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DES YVELINES POUR LA RECONSTRUCTION D'UNE ECOLE MATERNELLE DE 6 CLASSES DANS LE QUARTIER DES CHAMPS DE VILLARS

RAPPORTEUR : PASCAL FRAUDIN

A l'unanimité, le Conseil Municipal arrête le programme définitif et le montant des dépenses par opération, le plan de financement et l'échéancier de réalisation figurant au tableau annexé à la délibération et sollicite du Département les subventions fixées par délibération du Conseil Général des Yvelines du 22 juin 2007. Il s'engage à :

- réaliser ses travaux selon l'échéancier prévu
- financer la part non subventionnée
- conserver la propriété et à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins 10 ans
- assurer le fonctionnement
- assurer le financement correspondant
- ne pas entamer les travaux avant la notification de l'accord du Département
- présenter un justificatif de commencement de travaux dans un délai d'un an après la notification

12. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « LA GYMNASTIQUE ACHEROISE »

RAPPORTEUR : ALAIN OUTREMAN

A l'unanimité Le Conseil Municipal décide d'annuler le versement du solde de la subvention inscrite au nom de l'A.S.H.R. au titre de l'année 2009 soit la somme de 5 000 € et d'accorder une subvention exceptionnelle à l'association « La Gymnastique Achéroise » d'un montant de 10 000 € et d'imputer la dépense en résultant dans la décision modificative n° 07

TECHNIQUES - URBANISME / DOMAINE PUBLIC
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

13. SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE SOUTIEN AVEC LA SOCIETE SNPR POUR L'OPERATION « ACHERES PLAGE »

RAPPORTEUR : ALAIN OUTREMAN

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise la signature de la convention de soutien à l'opération « Achères Plage » avec la société SNPR Yvelines Val d'Oise pour un montant de 3 200 € et décide d'imputer la recette au budget

14. SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE SOUTIEN A L'ACTION CULTURELLE AVEC LA SOCIETE SNPR ET L'ASSOCIATION « VIVANT

RAPPORTEUR : ALAIN OUTREMAN

Le Conseil Municipal **autorise par 26 voix pour et 5 abstentions** la signature de la convention avec la société SNPR Yvelines Val d'Oise et l'Association « Vivant d'Art » pour un montant de 800 € pour la promotion et l'organisation de l'exposition « Flip Books d'Artistes » du 20 novembre au 19 décembre 2009 dans 3 lieux (la Bibliothèque Municipale, la Librairie Neverland et le Cinéma Pandora)

15. SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT AVEC LA MAISON DE L'EMPLOI SEINE AMONT

RAPPORTEUR : STEPHANE GAUTHIER

Le Conseil Municipal à l'unanimité **autorise** la signature d'une convention de mise à disposition d'un agent avec la Maison de l'Emploi Seine Amont concernant le poste « animateur du Point Information » et **valide** la participation communale à hauteur de 20% de la rémunération de ce salarié

JURIDIQUE ET MARCHES PUBLICS - AFFAIRES FONCIERES - AFFAIRES GENERALES

16. MODIFICATION DE LA DELEGATION CONSENTIE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

RAPPORTEUR : PASCAL FRAUDIN

Le Conseil Municipal **modifie par 29 voix pour et 2 contre** la délégation consentie par le Conseil Municipal au maire dans le cadre de l'article L.2122-2 du C.G.C.T. afin de tenir compte des récentes modifications intervenues en matière de commande publique. Pour ce faire, il remplace le paragraphe de la délibération n° 4 du 21 mars 2008 par le paragraphe suivant :

« 4 - **De prendre** toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de fournitures et services, prestations intellectuelles et maîtrise d'œuvre et accords-cadres d'un montant inférieur à 206 000 € HT, des marchés de travaux d'un montant inférieur à 1 500 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget »

De plus, il ajoute à ladite délibération du 21 mars 2008 un paragraphe rédigé comme suit :

« 21 - **De saisir** pour avis la Commission Consultative des Services Publics Locaux sur tout projet de délégation de service public, de partenariat public-privé et de création d'une régie dotée de l'autonomie financière avant que le conseil municipal ne se prononce ou qu'il soit procédé à la création de la régie, ceci conformément à l'article L.1413-1 du C.G.C.T. »

17. PROCEDURE DE DECLASSEMENT DES PARKINGS DES LOGEMENTS DE FONCTION DES ENSEIGNANTS DU GROUPE LANGEVIN - WALLON

RAPPORTEUR : PASCAL RIGAUD

LE CONSEIL MUNICIPAL **approuve à l'unanimité** le principe de déclassement des parkings de l'immeuble de logements de fonction des enseignants du groupe scolaire Paul Langevin - Henri Wallon sis 8 avenue Lénine sur la parcelle cadastrée section BM n°65p et autorise Monsieur le Maire à engager l'ouverture d'une enquête publique préalable, à conduire toutes les démarches pour assurer le déclassement de ces parkings et à signer toutes pièces, actes et formalités relatifs à l'enquête y afférents

18. PROCEDURE DE DESAFFECTATION D'UN LOGEMENT DE FONCTION INSTITUTEUR DU GROUPE SCOLAIRE LOUIS JOUVET

RAPPORTEUR : ALAIN OUTREMAN

Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** le principe de la désaffectation du logement de fonction instituteur du groupe scolaire Louis Juvet consistant en un appartement T4 sis au 1^{er} étage et portant le n° 201 et sollicite de Madame la Préfète des Yvelines son avis sur la désaffectation dudit logement

19. FUSION DES SOCIETES SIDEC ET SODEDAT 93 ET CREATION DE LA SOCIETE SEQUANO AMENAGEMENT - SIGNATURE DES AVENANTS DE TRANSFERT

RAPPORTEUR : ALAIN OUTREMAN

Le Conseil Municipal **prend acte par 26 voix pour et 5 abstentions** de la fusion-absorption de la SIDEC par la SODEDAT 93 et du remplacement de la dénomination sociale de la SODEDAT 93 par SEQUANO Aménagement et **accepte** que la société SEQUANO Aménagement soit purement et simplement substituée à la SIDEC dans la concession pour l'aménagement de la ZAC Petite Arche et dans le marché public d'assistance foncière et juridique pour l'aménagement de la Plaine d'Achères et autorise la signature des avenants y afférents

20. ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION DE L'ESPACE DE L'ENTREPRISE ET DE L'EMPLOI

RAPPORTEUR : GAETANE PINIER

Le Conseil Municipal **décide par 26 voix pour et 5 abstentions de créer** le poste d'assistant d'enseignement artistique (TNC 8/20h) et de **supprimer** le poste d'enseignement artistique (TNC 4/20h) à la date du 12 octobre 2009

25. CREATION DE DEUX POSTES D'APPRENTIS

RAPPORTEUR : GAETANE PINIER

Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité de créer** 2 postes d'apprentis supplémentaires, portant ainsi l'effectif d'apprentis de 4 à 6 postes.

26. SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE COOPERATION 2009 AVEC L'ASSOCIATION YVELINES MEDIATION

RAPPORTEUR : GAETANE PINIER

Le Conseil Municipal **autorise à l'unanimité** la signature de la convention de coopération 2009 avec l'association Yvelines Médiation pour une mission d'organisation de la médiation civile conventionnelle et d'imputer la dépense en résultant de 5 000 € au budget

27. SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT 2009 AVEC LE GROUPEMENT SOLIDARITE DES TRAVAILLEURS MIGRANTS (G.S.T.M.)

RAPPORTEUR : JEAN-RENE JUGEAU

Le Conseil Municipal **autorise à l'unanimité** la signature de la convention de partenariat 2009 avec le Groupement Solidarité des Travailleurs Migrants (G.S.T.M.) dont le siège est à Versailles, 8A rue de la Ceinture, pour la réalisation d'une mission d'information et d'accompagnement sur le droit des étrangers et impute la dépense en résultant de 6 000 € au budget

28. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU HAUT COMMISSARIAT A LA JEUNESSE DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJET « EXPERIMENTATION POUR LES JEUNES »

RAPPORTEUR : DANIEL SAFON

Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** le dépôt du projet Passerelle dans le cadre de l'appel à projet lancé par le Haut Commissariat à la Jeunesse « Expérimentation pour les Jeunes », **sollicite** l'attribution d'une subvention d'un montant le plus élevé possible, autorise la signature de toute pièce y afférente et prévoit la recette et la dépense au budget

29. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CENTRE NATIONAL DE LA CINEMATOGRAPHIE POUR LA RESTAURATION DU CINEMA D'ART ET D'ESSAI LE PANDORA

RAPPORTEUR : PASCAL RIGAUD

Le Conseil Municipal **sollicite à l'unanimité** auprès du Centre National de la Cinématographie l'aide financière la plus élevée possible au titre de l'aide à l'investissement pour les salles de cinéma « Art et Essai » Le Pandora et autorise l'accomplissement de toutes démarches nécessaires et la signature de toutes pièces y afférentes

30. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DES YVELINES AU TITRE DU PROGRAMME D'AIDE DEPARTEMENTALE AU DEVELOPPEMENT DES ECOLES DE MUSIQUE ET DE DANSE

RAPPORTEUR : PASCAL FRAUDIN

Le Conseil Municipal **sollicite à l'unanimité** auprès du Conseil Général des Yvelines une subvention au titre de l'aide à l'investissement pour l'Ecole Municipale de Musique et autorise l'accomplissement de toutes démarches nécessaires et la signature de toutes pièces y afférentes

31. RAPPORT D'ACTIVITE 2008 DU SIPAICOV

RAPPORTEUR : ALAIN OUTREMAN

Le Conseil Municipal **prend acte à l'unanimité** du rapport d'activités 2008 du Syndicat Intercommunal pour la Promotion des Actions Intercommunales des Contrats de Ville (SIPAICOV)

32. RAPPORT D'ACTIVITE 2008 DU SIDECOM

RAPPORTEUR : ALAIN OUTREMAN

Le Conseil Municipal **prend acte à l'unanimité** du rapport d'activités 2008 du Syndicat Intercommunal pour le Développement de la Communication (SIDECOM)

33. RAPPORT D'ACTIVITE 2008 DU SIVOM

RAPPORTEUR : ALAIN OUTREMAN

Le Conseil Municipal **prend acte à l'unanimité** du rapport d'activités 2008 du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples (SIVOM)

34. RAPPORT D'ACTIVITE 2008 DU SMERGC

RAPPORTEUR : ALAIN OUTREMAN

Le Conseil Municipal prend acte à l'unanimité du rapport d'activités 2008 du Syndicat Mixte d'Etude pour la Réouverture de la Grande Ceinture (SMERGC)

35. RAPPORT D'ACTIVITE 2008 DU SEY

RAPPORTEUR : ALAIN OUTREMAN

Le Conseil Municipal prend acte à l'unanimité du rapport d'activités 2008 du Syndicat d'Energie des Yvelines (SEY)

36. APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SEY

RAPPORTEUR : ALAIN OUTREMAN

Le Conseil Municipal donne à l'unanimité un avis favorable à la modification statutaire proposée par le Syndicat d'Energie des Yvelines (SEY) pour lui permettre de renseigner ses adhérents dans le domaine de la maîtrise de l'énergie

37. SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT POUR LA RECONDUCTOIN DE L'EQUIPE DE MEDIATION SOCIALE DE PROXIMITE

RAPPORTEUR :

Le Conseil Municipal accepte par 26 voix pour et 5 abstentions de procéder au renouvellement de la convention avec la Ligue de l'Enseignement, Fédération des Yvelines dont le siège est 7/9 rue Denis Papin à Trappes et autorise la reconduction de l'équipe de médiation sociale de proximité ainsi que la signature de la convention y afférente

38. ADHESION AU SYNDICAT MIXTE OUVERT D'ETUDES « PARIS METROPOLE » - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL

RAPPORTEUR : ALAIN OUTREMAN

A l'unanimité - 5 élus présents ou représentés n'ayant pas pris part au vote - le Conseil Municipal approuve les statuts du Syndicat Mixte Ouvert d'Etudes « Paris Métropole » et décide d'adhérer audit syndicat. Il autorise le paiement de la contribution annuelle fixée au maximum à 15 centimes d'euros par habitant imputera la dépense sur la prochaine décision modificative. Il désigne Alain OUTREMAN Maire en qualité de représentant titulaire et Rachel DEROUAULT Maire-Adjoint en qualité de représentant de suppléant

La séance est levée à 23h40.

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 19 novembre 2009

Signé le 9 octobre 2009

Le Maire

Alain OUTREMAN